



المركز الجهوي للاستثمار فاس مكناس
المركز الجهوي للاستثمار فاس مكناس - CRI
Centre Régional d'Investissement Fès - Meknès

CRIFM/DG n° 002770

Fès, Le 04 Dec 2024

Décision n°163/2024/DG/DR

Appel à candidature pour le recrutement d'un (1) « Chef de Division Ressources » rattaché au Directeur Général du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès

Vu la loi n° 47-18 portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement promulguée par le Dahir n°1-19-18 du Jourmada II 1440 (13 février 2019),

Vu le décret n°2.19.67 du Châabane 1440 (17 avril 2019) pris pour l'application de la loi n°47-18 portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement,

Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 24/2012 du 6 dulhija 1433 (22 Octobre 2012) sur la gestion de modalités de recrutement dans les établissements et les entreprises publics,

Vu la circulaire N° 7-13-cab du 18 Jourmada II 1434 (29 avril 2013) relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics,

Vu l'organigramme et le statut du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil d'Administration du CRI Fès-Meknès,

Vu la loi-cadre pour le recrutement au titre de l'année 2024, approuvée par le président du Conseil d'Administration et le Ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu les pouvoirs conférés au Directeur Général du CRI Fès-Meknès par le Conseil d'Administration,

Vu le manuel managérial et les procédures organisationnelles du CRI Fès-Meknès ;

Vu les nécessités de service.

Le Directeur Général du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès

Décide

Article 01 : Recrutement

Le Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès lance un appel à candidature, au titre de l'année 2024, pour le recrutement d'un (1) Chef de Division ressources rattaché au Directeur Général du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès.



Article 02 : Missions

La mission du "Chef de Division ressources" est de garantir le bon fonctionnement du CRI à travers la mise à disposition des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires au bon fonctionnement des différentes entités du CRI.

Article 03 : Responsabilités

Les responsabilités du " Chef de Division ressources " se déclinent comme suit :

Développement des Ressources Humaines

- Elaborer la politique RH du CRI et garantir sa mise en œuvre,
- Garantir la construction des projets RH en définissant les objectifs, les moyens, le planning :
 - Recrutement : définition et mise en œuvre de la politique de recrutement, outils de sourcing (recherche de candidatures), gestion des candidatures, intégration, mobilité interne,
 - Formation : définition et mise en œuvre du plan de formation, élaboration du budget, hiérarchisation des actions,
 - Gestion des carrières : mise en place d'une GPEC, entretiens individuels, revue des talents, détection des hauts potentiels, élaboration des plans de carrière et de succession, bilan de retraite, élaboration et actualisation des fiches de poste,
 - Rémunération, avantages sociaux : benchmark du marché, suivi de la masse salariale,
 - Communication interne : Elaboration et suivi des actions de communication interne au niveau du centre,
- Garantir le suivi des projets RH et le reporting des résultats.

Management et coordination des affaires administratives et sociales

- Garantir le respect de la législation sociale, du règlement intérieur et des procédures internes,
- Garantir la gestion des incidences et les mesures disciplinaires,
- Garantir la préparation de tous les documents réglementaires liés à la gestion du personnel,
- Garantir la gestion de la paie,
- Garantir le conseil en matière de Gestion des RH au niveau du CRI,
- Garantir la gestion des prêts sociaux,
- Garantir la gestion de la relation avec les organismes sociaux,
- Garantir le suivi des actions sociales notamment avec la Fondation Hassan II des œuvres sociales des agents de l'autorité et les organismes de prévoyance sociale,
- Garantir le dialogue social avec les représentants du personnel en veillant à défendre les intérêts du CRI et à préserver la qualité du climat social.

Comptabilité et budget

- Garantir le pilotage des travaux d'élaboration de budget en collaboration avec les différentes entités,



- Garantir la tenue de la comptabilité des engagements, des opérations du CRI et des comptes spéciaux,
- Garantir la production des documents comptables, fiscale dans le respect de la réglementation,
- Garantir la production de reporting de suivi de la trésorerie,
- Garantir l'engagement et le mandatement des dépenses du budget et des éléments de rémunération du personnel.

Perception des recettes

- Garantir l'établissement des ordres de recettes, la saisie sur le système et les registres,
- Garantir le suivi des réceptions des versements de recettes et l'archivage des pièces justificatives,
- Garantir la gestion des fonds déposés auprès de la trésorerie,
- Garantir l'établissement des situations périodiques de suivi des recettes et de l'établissement des rapprochements bancaires en termes de recettes.

Marchés

- Garantir le recensement des besoins d'achats auprès des différents services,
- Garantir l'établissement du plan d'achat y compris le programme prévisionnel des marchés et garantir son exécution,
- Garantir la fixation du mode de passation par type d'achat,
- Garantir le pilotage de l'élaboration des marchés, le lancement, la sélection, le jugement des propositions financières, la détermination des adjudicataires et la conclusion des marchés en veillant à l'application de la réglementation des marchés publics,
- Superviser la constitution des dossiers administratifs des marchés / bons de commande ou des achats en régie et s'assurer de l'application des procédures correspondantes.

Moyens généraux, Logistique et Archives

- Garantir la gestion des moyens généraux pour le bon fonctionnement des services du CRI (approvisionnement, gestion des stocks...),
- Garantir la réalisation des travaux nécessaires au bon fonctionnement, à l'entretien et au contrôle des biens mobiliers et immobiliers affectés au centre à de ses annexes,
- Garantir la gestion des archives du CRI et favoriser leur dématérialisation,
- Garantir l'affectation des véhicules, les dotations y afférentes et garantir leur entretien et leur renouvellement,
- Garantir le suivi des opérations de maintenance, de gardiennage et de nettoyage,
- Garantir la mise en place d'un dispositif et procédures de sécurité des personnes et des biens et en assurer le suivi.

Evaluation et suivi de la performance

- Garantir le suivi de la performance opérationnelle et la gestion des coûts,
- Garantir l'analyse des causes des écarts identifiés entre les objectifs et les résultats,



- Garantir la mise en place des outils de reporting et d'aide à la prise de décision.

Management

- Définir les objectifs de l'entité et gérer son équipe,
- Participer aux instances de direction et/ou de coordination,
- Fournir à la hiérarchie des indicateurs périodiques de l'état d'avancement de l'activité de son ou ses entité(s),
- Veiller à l'amélioration continue de la qualité des prestations de l'entité,
- Développer l'expertise métier de l'entité en se tenant informé de toute nouveauté technique ou réglementaire.

Article 04 : Type de recrutement et lieu d'affectation

- Type de recrutement : Statutaire ou Contractuel.
- Lieu d'affectation : Ville de Fès avec mobilité régionale.

Article 05 : Conditions minimales du profil requis

L'appel à candidature est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine, âgé de 45 ans au plus.
- Être Lauréat de l'Ecole Nationale d'Administration ou titulaire d'un diplôme BAC+5 ou master en Management et gestion des entreprises, finance, droit, communication, sciences économiques ou spécialités similaires.
- Expérience exigée : 10 ans minimum dans le domaine de l'emploi à occuper, cité ci-dessus.
- Maîtrise des langues : Arabe, Français.
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation à une peine afflictive ou infamante.
- Ne pas être inscrit au casier central disciplinaire des administrations publiques.

Article 06 : Dossier et modalité de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature adressée à Monsieur le Directeur Général du CRI Fès-Meknès,
- Un Curriculum Vitae (CV) actualisé,
- Une copie certifiée conforme du diplôme,
- Une copie certifiée conforme des attestations de travail justifiant l'expérience du candidat,
- Une copie de la CNIE (recto-verso),
- Une proposition d'un plan d'actions et d'une méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Le dossier de candidature doit parvenir au bureau d'ordre du CRI Fès-Meknès sis à 45, Avenue Taha Houcine – 30000 Fès, contre accusé de réception ou par courriel envoyé uniquement à l'adresse rh@fesmeknesinvest.ma en copie l'adresse secretariat@fesmeknesinvest.ma au plus tard le 20 DEC 2024 à 16h (inclus) et seront instruits par une commission désignée à cet effet.



Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté,

Article 07 : Déroulement de la sélection

Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions mentionnées dans les articles 5 et 6.

Les candidats présélectionnés à l'issue de cette première phase seront convoqués pour participer aux entretiens.

Une commission de sélection sera désignée par le Directeur Général du CRI Fès-Meknès pour étudier les dossiers de candidature et mener les entretiens avec les candidats.

Article 08 : Publication

La présente décision, la liste des candidats admis à passer les entretiens de sélection, ainsi que la date et le lieu du déroulement des entretiens et les résultats définitifs de l'appel à candidature seront publiés sur le portail des emplois publics www.emploi-public.ma et dans les locaux du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès.

Article 09 : Nomination

Le candidat sélectionné pour le poste susmentionné sera nommé par décision du Directeur Général du Centre Régional d'Investissement Fès-Meknès conformément à la réglementation en vigueur.

Mohamed SABRI
Directeur Général du Centre Régional
d'Investissement Fès-Meknès